

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19922 - 77ÈME ANNÉE

## Empêcher des licenciements, de nouvelles discriminations et pour des moyens pour les hôpitaux publics

### **Passé Sanitaire à La Réunion : l'Intersyndicale demande « une adaptation spécifique de la loi »**

L'Intersyndicale CGTR-CFDT-FSU-UNSA-Solidaires-SaipER demande une « adaptation spécifique de la loi » rendant le Pass sanitaire obligatoire dans de nombreux lieux publics en cas d'état d'urgence sanitaire, ce qui est actuellement la situation de notre île. « Les brutaux effets de cette loi conjugués à la baisse des indemnisations chômage vont, sur notre territoire isolé où les campagnes de vaccination ont débuté très tardivement, décupler les effets néfastes sur notre population, notamment les plus démunis. Cette loi qui altère certaines libertés individuelles et collectives, pourrait se révéler contreproductive socialement et économiquement », affirme l'Intersyndicale qui rappelle que « l'endiguement de la pandémie relève de l'accentuation des politiques de prévention et de santé publique, et non de la responsabilité des seuls individus », ce qui signifie plus de moyens pour les hôpitaux et la levée des brevets des vaccins.

La vaccination a fait sur notre territoire preuve d'efficacité depuis des décennies et a largement contribué à l'amélioration de l'état de santé des Réunionnais et Réunionnaises. L'intersyndicale pense que l'augmentation signifi-



**DECLARATION INTERSYNDICALE**

La vaccination a fait sur notre territoire preuve d'efficacité depuis des décennies et a largement contribué à l'amélioration de l'état de santé des Réunionnais et Réunionnaises. L'intersyndicale pense que l'augmentation significative du nombre de salarié.e.s vacciné.e.s est l'un des outils efficaces pour lutter contre la COVID 19 et sortir de la crise sanitaire.

Ces crises sanitaires ont déjà causé des dégâts conséquents, voire désastreux au sein des foyers de La Réunion et largement contribué à la paupérisation des salarié.e.s réunionnais.es.

Dans ce contexte national et local déjà très anxiogène, la récente mise en place par la loi du « PASSE Sanitaire » va augmenter les fractures et peser lourdement sur notre fragile économie insulaire.

En cas de non vaccination, certain.e.s salarié.e.s pourraient être licencié.e.s. Pour nos organisations syndicales, cela est inacceptable !

Derrière la mesure emblématique de rendre obligatoire la vaccination des personnels soignants et tous les personnels exerçant dans le périmètre du champ de la santé, certaines dispositions remettent en cause nos droits fondamentaux. Parmi celles-ci, l'accès à certains lieux recevant du public va être conditionné à la détention d'un « passe sanitaire » pour les personnes les fréquentant et pour les

cative du nombre de salarié.e.s vacciné.e.s est l'un des outils efficaces pour lutter contre la COVID 19 et sortir de la crise sanitaire.

Ces crises sanitaires ont déjà causé des dégâts conséquents, voire désastreux au sein des foyers de La Réunion et largement contribué à la paupérisation des salarié.e.s réunionnais.es. Dans ce contexte national et local déjà très anxiogène, la récente mise en place par la loi du « PASSE Sanitaire » va augmenter les fractures et peser lourdement sur notre fragile économie insulaire. En cas de non vaccination, certain.e.s salarié.e.s pourraient être licencié.e.s. Pour nos organisations syndicales, cela est inacceptable !

Derrière la mesure emblématique de rendre obligatoire la vaccination des personnels soignants et tous les personnels exerçant dans le périmètre du champ de la santé, certaines dispositions remettent en cause nos droits fondamentaux. Parmi celles-ci, l'accès à certains lieux recevant du public va être conditionné à la détention d'un « passe sanitaire » pour les personnes les fréquentant et pour les salarié.e.s y travaillant.

Dans ce cadre, la loi renforce notamment la subordination des salarié.e.s en octroyant aux employeurs de nouvelles prérogatives disciplinaires difficilement contrôlables par l'inspection du travail et par la médecine du tra-

vail ceci par défauts de moyens. Elle va créer ou accentuer de nouvelles discriminations entre salarié.e.s, du poste occupé, de la branche professionnelle et des lieux dans lesquelles ils exercent leur profession.

Les brutaux effets de cette loi conjugués à la baisse des indemnités chômage vont, sur notre territoire isolé où les campagnes de vaccination ont débuté très tardivement, décupler les effets néfastes sur notre population, notamment les plus démunis. Cette loi qui altère certaines libertés individuelles et collectives, pourrait se révéler contreproductive socialement et économiquement.

L'intersyndicale demande pour l'ensemble du territoire de La Réunion une adaptation spécifique de la loi.

Pour nos organisations, l'endigement de la pandémie relève de l'accentuation des politiques de prévention et de santé publique, et non de la responsabilité des seuls individus.

Pour cela, il faut davantage de moyens pour l'hôpital public, les services de santé au travail, les personnels et lever les brevets des vaccins au sein de l'organisation mondiale du commerce, pour la solidarité internationale et la santé publique.

Nos organisations restent mobilisées et appellent les salarié.e.s des secteurs du privé et du public à s'organiser sur leurs lieux de travail et au sein des instances représentatives afin de faire respecter l'obligation faite aux employeurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la

sécurité et préserver la santé physique ou mentale des salarié.e.s. **La Réunion le 11 août 2021**

## « Vraiment inadmissible ! »

L'irruption d'un groupuscule de « militants anti-vaccin Covid » dans les locaux du centre public de vaccination, en Ville de Saint-André dans la journée du dimanche 8 août, à un moment d'assez forte affluence, ne peut qu'être condamnable, sans la moindre hésitation, avec la plus grande fermeté d'autant qu'elle fait suite aux inadmissibles événements survenus samedi au CHU de Bellepierre.

Ces manifestants portent en effet atteinte au droit fondamental de préserver leur santé, pour les personnes candidates à la vaccination, et cela d'une façon totalement inexcusable de la part de gens qui osent s'inscrire dans le cadre d'une prétendue défense de la liberté individuelle. Quelle triste illustration ils donnent, en plus lorsque l'on sait qu'ils ont « agrémente » leur intrusion de propos scandaleusement racistes à l'égard des médecins présents !

Ces militants anti-vaccin n'avaient absolument rien à faire au Centre de vaccination de Saint-André, même s'ils prétendent avoir été là en mission...« d'information » du public !! Et de ce point de vue, on ne peut que s'étonner de la très grande discrétion de trop nombreux élus, et de la façon particulièrement complaisante dont la télévision publique a rendu compte de l'évènement de la veille, au JT de lundi soir 9 août, en les laissant débiter sans la moindre réplique, ni le moindre recul critique du journaliste, leurs arguties sur leur expédition et contre la vaccination.

Quel désaveu intolérable pour les médecins et autres soignants qui s'évertuent depuis des mois à convaincre les Réunionnais (e)s de se faire vacciner, en l'absence de toute autre solution, que les « anti-vaccin » ont bien du mal, et pour cause, à proposer !

Mais certains médias devraient s'interroger sur le rôle qu'ils jouent effectivement par le choix de leur ligne d'information dans la crise COVID, ainsi que les élus si peu soucieux de ramener de la sérénité. Et de ce point de vue, le communiqué plus qu'ambigu du -10 août - du député Ratenon ne fait qu'encourager ce genre d'actions.

**Jean Paul Ciret**  
**Militant PCR St-André**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Edito

# Genocide au Darfour : 10 ans après le Soudan remet Omar Al-Bachir à la Cour Pénale Internationale

**Le Soudan va remettre l'ancien autocrate Omar Al-Bachir et deux autres dirigeants à la Cour pénale internationale (CPI), qui les recherchait depuis plus de dix ans pour génocide et crimes contre l'humanité lors du conflit meurtrier au Darfour.**

La guerre du Darfour est un conflit armé qui a débuté le 26 février 2003 par la prise de Golo par le Front de libération du Darfour, dans la région du Darfour, située dans l'Ouest du Soudan. Les origines du conflit sont anciennes et liées aux tensions ethniques qui débouchent sur le premier conflit du Darfour de 1987. Bien que le gouvernement soudanais affirme que le nombre de morts se situe aux environs de 10 000, les États-Unis, Israël et le Canada soupçonnent que ce conflit couvre un génocide ayant fait environ 300 000 morts et 2,7 millions de déplacés dont 230 000 réfugiés au Tchad. La Commission d'enquête de l'Organisation des Nations unies sur les violations des droits de l'Homme perpétrées au Soudan parle de crimes contre l'humanité. Constatant que la justice soudanaise ne peut ou ne veut rien faire pour y remédier, elle transmet le dossier à la Cour pénale internationale (CPI).

Le Darfour est une région du Sahel qui se trouve à l'ouest du Soudan : 7 millions de personnes y vivent ; la région a un très faible niveau de développement : seulement un tiers des filles et 44,5 % des garçons vont à l'école primaire. La découverte du pétrole dans cette région a suscité les convoitises. Si le conflit a largement été décrit en termes ethniques et politiques, il s'agit aussi d'une lutte pour les ressources pétrolières situées au sud et à l'ouest. Les raisons du conflit sont multiples et liées entre elles : une origine climatique et environnementale, un phénomène de sécheresse dans tout le Sahel, qui s'amplifie et de désertification qui a commencé depuis les années 1970 ; un pays vaste et mal unifié, le Soudan. Le pouvoir central néglige les peuples de la périphérie qui se révoltent. Il contrôle les conflits locaux afin de satisfaire certains de leurs intérêts.

Après trente ans d'un règne sans partage, M. Al-Bachir, 77 ans, a été renversé en avril 2019 par

un mouvement populaire inédit déclenché quatre mois plus tôt par le triplement du prix du pain. En février 2020, le pouvoir de transition militaro-civil mis en place après sa chute avait pris l'engagement verbal de favoriser sa comparution devant la CPI, qui a émis il y a plus de dix ans des mandats d'arrêt contre lui et d'autres figures de l'ancien régime, pour « crimes contre l'humanité », « crimes de guerre » et « génocide » au Darfour. Avant sa chute, l'autocrate avait plusieurs fois défié la cour en voyageant à l'étranger sans être arrêté.

Depuis la chute de M. Béchir, plusieurs scénarios avaient été envisagés pour le juger. M. Hamdok avait notamment suggéré en octobre 2020 la création, au Soudan, d'un « tribunal hybride » composé de magistrats de La Haye et de juges soudanais. Déjà reconnu coupable de corruption en décembre 2019, l'ex-président est actuellement détenu à la prison de Kober, à Khartoum. La justice va enfin faire son œuvre de réparation symbolique. Mais on peut se demander si demain ce ne sera pas le génocide climatique qui va peupler les audiences de la CPI. Le réchauffement climatique est maintenant un fait inattaquable. Les conséquences pour les populations sont du même ordre d'horreur. Les dirigeants doivent savoir que leurs actions présentes les engagent pénalement pour l'avenir. Pour finir, on peut s'interroger sur le délai tellement long pour juger le responsable de 300 000 morts et 2,7 millions de déplacés.

**« La justice imprime la paix, la force provoque la résistance ». Louis de Bonald,**

Nou artrouv'

**David Gauvin**

# Oté

## Dir néna 110000 zilétre sé pa insilt La Rényon, sé dire lo zoutiy « édikassion nassyonal » lé pa vréman éfikass

Mézami, néna pwin lontan la fé in gran ralé-poussé dann Témoignages pars in dalon-an parlan d'covide – la ékri néna bonpé zilétre dann bande téritoir loutre-mèr é lé pli fassil fé pran in lilétre in véssi pou in lanterne ké pou demoune instruiyé. In bonpé la majine bande téritoir loutremèr lété insulté. Kan i di sa pars néna trépé zilétre dann bande péi l'outremèr.

Alon parl pou noute péi La Rényon : promyé késtyon ni pé poze anou sé dsi lo nonb zilétre. Si ni suiv bande shif ofisyèl néna par-la 110 000 pèrsone an az konète lir épi ékri dann la lang bande fransé lé konsidéré konm ilétre. Lé vré, lé pa vré ? A tou lé kou si bande zankète lé fé konm i doizète fé i fo ni panss lé vré.

Dézyèm késtyon : si wi koné lire épi ékri dann la lang bande fransé sa i vé dir, dsi in késtyon pointi, lé pli fassil roul aou dann la farine, fé prande aou blan pou noir, makaroni pou la bouji ; Sa lé bien diffisil pou dir sirtou dann in domène pointu konm la kriz covid. Dann in ka konmsa selon mwin in bon sondaz d'opinion i doizète fé. Pars sansa i koné pakèl piblik i pé zète plis manipilé é par ki. Sansa ni pé koze la dsi ziska la fin di monde.

Aprés a i fo ni poze anou in késtyon é sé sète-la : demoune la pa fé sansa la pankor fé vaksine azot sé pars zot lé konte lo vakssin, sansa pou in n'ote rézon. I pé domandé galman si demoune la vaksiné sé pars zot lé pour sansa pou in n'ote rézon. Mwin pèrsônèlman mwin lé in pé dann lopassité pou konprande lo gran sobatkoz mwin la suiv dann noute zoinal.

Astèr mwin lé a d'mandé kan i di issi néna 110000 zilétre lo pèp rényoné i doi santir ali insulté oui sansa non. Si lo shif lé vré ! Mi panss sinploman sé lo zoutiyé lédikassion nasyonal lé pa éfikass konm li téi doizète dann in réalité konm la n'ote... Astèr mwin la fine di, pou mwin, lo pèp rényoné lé bonpé kiltivé é la kiltir pou li lé inportan : son kiltir rényonèz an promyé. Pa tienbo konte nout kiltir lé vré sa i vé dir i insilt anou. Donk mi san amwin insilté ! Lédikassion nassyonal, mi pans pa mwin la insilt aèl kan mi di èl la pa in bon zoutiyé.

*Justin*